



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

CONVOCACTION DU 28 MAI 2018

La séance est ouverte à 20H40 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 16 + 1 procuration

|                 |               |  |  |   |
|-----------------|---------------|--|--|---|
| PRESENTS :      | Maire :       | M. Jean-Marie BOUCHÉ   |  |   |
|                 | Adjoints :    | M. Yves HERRAULT<br>Mme Josiane ROTTIER  | Mme Anne-Marie DELOUBES<br>M. Jean-Pierre HARASSE  |   |
|                 | Conseillers : | Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY<br>M. Philippe PAPILLON<br>M. Eric TROCHON<br>Mme Geneviève COURONNE | M. Sylvère GIRAULT<br>Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER<br>M. Régis PASQUIER<br>Mme Gaëlle COTTEREAU | M. Christian MONCHÂTRE<br>M. Jean-Marc PAINEAU<br>Mme Isabelle GELINEAU |
| ABSENTE EXCUSÉE |               | Mme Chantal PASQUIER   | donne procuration à  | Mme Geneviève COURONNE  |
| ABSENT :        |               | M. Gérard AMESLON  |  |   |

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Est élue secrétaire de séance : Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.  
- Mme ASSE-ROTTIER : Huisseries théâtre Epidaure, Chantier école

### 1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

#### Chantier Ecoles 2018-2019

Après un début un peu difficile, le chantier est maintenant bien engagé.

La démolition du préau a pu en fin de compte se faire pour une bonne part durant les derniers congés scolaires et n'a pas trop affecté la vie des écoles.

Les travaux dans le hall de l'école RC1 sont pratiquement terminés.

Les murs de la nouvelle école s'élèvent rapidement.

A ce jour, par rapport à une dépense totale de 1.967.107€ TTC, nous avons décaissé 262.510€ (voir le détail dans le dossier de la réunion).

Il faudra en sus prévoir des dépenses telles que celles de l'équipement numérique des classes sur lequel nous travaillons actuellement en fonction des desiderata des enseignants mais aussi des évolutions récentes des technologies dans ce domaine.

Le nécessaire a été fait cet après-midi pour l'installation provisoire de la cantine scolaire à la Salle Polyvalente. Le premier repas préparé par la société Restoria sera servi demain midi. Le nécessaire a été fait (création d'un passage notamment à côté du transformateur du parking de l'école maternelle) afin que le trajet des enfants puisse se faire par le terrain de sports sans emprunter la rue du Jeu de Paume.

Parallèlement, la pose de la résine sur le sol du city-stade ainsi que le marquage ont été réalisés en fin de semaine dernière. Mais l'accès à ce nouvel équipement inclus dans la zone de chantier reste pour le moment interdit.

Mme ASSE-ROTTIER demande si les membres du GTP Projet école vont être conviés aux réunions de chantier.

Le Maire répond qu'il a prévu d'organiser une visite du chantier pour les membres du GTP, quand son état d'avancement donnera de l'intérêt à cette visite. Il ajoute que les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 9h et que les membres du GTP peuvent y assister s'ils le souhaitent, mais précise que les échanges ont le plus souvent un caractère très technique.

### **Travaux de voirie**

La seconde phase de réfection de la route de Surfonds devait se faire au cours de la seconde quinzaine de Mai. La société Pigeon a différé son intervention du fait des conditions climatiques. Elle redoutait en effet que l'intervalle entre l'application de l'émulsion et les averses orageuses soit insuffisant pour garantir la tenue des enduits bicouches. Elle nous a indiqué que, pour les mêmes raisons, elle ne le ferait pas non plus cette semaine.

M. GIRAULT souligne que le laps de temps est très long entre le reprofilage de la chaussée et la pose de l'enduit bi-couche. De petits trous se sont déjà formés pendant cette période, qu'il conviendrait de reboucher avant la pose de l'enduit. Il indique que la pose de l'enduit doit en principe intervenir peu de temps après les travaux de reprofilage. Il craint donc que le revêtement superficiel ne tienne pas dans le temps.

Le Maire répond que dès le début il était convenu avec l'entreprise PIGEON que le reprofilage soit fait à l'automne et l'enduit bi-couche au printemps et que l'on ne peut pas dire que l'entreprise n'a pas tenu ses engagements. Il indique que les conditions météo actuelles ne permettent pas la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de travaux. Il convient donc d'attendre des conditions plus favorables.

M. TROCHON signale des trous dans la route de la Janverie.

Le Maire répond que cette route pose soucis depuis des années pour plusieurs raisons : quasi absence de pente, fossé trop profond et busage trop haut à l'entrée du chemin des Haies, etc ... Au fil des années, plusieurs visites sur site ont été organisées pour tenter de résoudre le problème d'écoulement des eaux sur ce secteur, mais aucune solution satisfaisante n'a pour le moment été trouvée. Une opération de point à temps va être réalisée et une recherche de solution est en cours d'examen.

### **Création du trottoir de la rue du Jeu de Paume**

D'un commun accord avec la société Colas, nous avons décidé de reporter la réalisation de cette opération à la fin de l'année. Le faire plus tôt aurait posé un problème de bonne coordination entre cette opération et la réalisation du nouvel accès à l'école élémentaire.

### **Travaux d'entretien RD357**

Les services du Département sont intervenus notamment au niveau de la Place du Petit Marché. Une partie des passages piétons se trouve de ce fait effacée et nous avons demandé à Traçage Service d'intervenir rapidement pour les restaurer.

### **Rue Montreuil**

La société LTP qui était mandatée par Enedis pour faire les travaux de dévoiement de la ligne HTA est intervenue la semaine passée pour finaliser son travail et mettre de l'enrobé sur les tranchées.

## **Ecoles**

A l'école maternelle, le dernier point de situation fait apparaître un effectif prévisionnel de 83 élèves à la rentrée 2018. Le seuil de fermeture est à 87. Cela signifie qu'il faudrait que nous enregistrions au moins 5 inscriptions nouvelles d'ici cette prochaine rentrée pour pouvoir conserver la 4<sup>ème</sup> classe.

Nous ne sommes donc pas en situation pour le moment de contester la décision de fermeture du Directeur Académique.

## **Restauration des 2 tableaux de l'église**

Nous avons lancé officiellement la souscription le vendredi 4 Mai avec la Fondation du Patrimoine. Un bulletin de souscription est encarté dans la Lettre de la Municipalité qui est en cours de diffusion. Un courrier spécifique est en cours d'envoi aux entreprises.

La réinstallation des tableaux à l'église est prévue début 2019.

## **PLUI**

Nous avons tenu une nouvelle réunion du GTP le 16 Mai avec 2 chargés de mission du Pays du Mans.

Nous sommes entrés maintenant dans le vif du sujet.

Sur la base de l'objectif retenu dans le PADD d'une augmentation moyenne de la population de 0,5% par an jusqu'en 2030 ( soit +3.500 habitants pour le territoire du Gesnois Bilurien) nous devons proposer les moyens de remplir l'objectif du PADD de réalisation de 117 logements d'ici à 2030 avec une densité de 17 habitations à l'hectare retenue pour les 5 pôles du territoire du Gesnois Bilurien.

A titre indicatif, en 2008, l'autorisation de lotir la 2<sup>ème</sup> tranche du secteur de la Petite Charmoie prévoyait une densité de 12 habitations à l'hectare.

Il convient de rappeler que l'Administration incite fortement au freinage de la consommation des terres agricoles et à une recherche d'optimisation des possibilités de logement qui existent à l'intérieur du périmètre urbain défini (Densité d'habitat plus élevée donc mais aussi utilisation des "dents creuses", initiatives pour la remise en habitat des logements vacants etc).

Elle sera donc très pointilleuse sur la création de zones d'habitat nouvelles, notamment en dehors des périmètres urbains définis.

Il en résulte que des zones qui étaient constructibles ou avaient vocation à l'être dans le PLU communal de 2004 n'auront plus ce statut dans le PLUI. Mais en même temps les propriétaires concernés n'ont en général pris aucune initiative depuis 15 ans pour leur terrain.

Dans l'état actuel des discussions que nous avons, notre potentiel de constructibilité se trouverait essentiellement rue de la Petite Charmoie mais aussi dans la zone des jardins de la rue du Jeu de Paume, route de la Sansonnière.

## **Locaux de l'ancienne Perception**

Les services de la Chambre d'Agriculture ont pris possession des locaux le 25 Mai. Dans un premier temps, les locaux vont faire l'objet d'importants travaux d'adaptation dont nous avons approuvé le programme. Ces travaux se feront en Juin et Juillet, l'installation des services dans ces locaux étant prévue ensuite.

Le retrait du coffre-fort s'est révélé beaucoup plus compliqué que prévu et nous avons dû faire appel en fin de compte à une société spécialisée, Adekma, qui a fait le nécessaire mercredi dernier pour un coût de 375€ HT.

Nous sommes convenus avec les nouveaux locataires de changer la porte d'entrée pour qu'elle réponde aux règles d'accessibilité.

Par ailleurs, les locataires de l'appartement ont quitté les lieux. Pour le moment, nous ne remettons pas le logement en location et réfléchissons à son utilisation comme logement pour des hébergements de courte durée utiles à la commune, ce qui implique un investissement en mobilier et équipements de base.

## Divers

- Compte-tenu des dégradations récurrentes dont font l'objet les toilettes publiques de la Cour du Centre Epidaure, nous avons mis en place un système de gâche électrique programmable qui permet de bloquer l'accès entre 19h et 8h. Dans les cas où les toilettes devront rester en service plus tard dans la soirée (Fête de Musique par exemple), le nécessaire pourra être fait avec un smartphone. Le coût d'achat de l'équipement est de 600€ environ.

- Classic Grand Tour : il fera cette année encore étape à Bouloire samedi prochain à partir de 9h30. La participation d'environ 60 véhicules d'exception est prévue. Nous prendrons les mêmes dispositions que l'an passé, à savoir la mise en place du contrôle sur la Place du Petit Marché devant la propriété Viloteau.

- Cimetière : nous n'avons plus qu'une case disponible au columbarium. Nous avons donc sollicité l'entreprise Vautcranne pour installer deux nouveaux modules de 4 cases.

- Le portique installé à l'entrée du chemin des Ruelles a été détruit par un camion de livreur. Un portique neuf va prochainement être installé aux frais de l'assurance de ce livreur.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

#### **01 - CENTRE CULTUREL ÉPIDAURE – RÉPARATION CLIMATISATION**

Le Maire expose aux conseillers présents que l'évaporateur du roof top installé sur le toit du Centre Culturel Epidaure doit être remplacé pour assurer la climatisation dans le bâtiment. L'entreprise SCETEC, en charge de la maintenance de ce matériel, présente un devis d'un montant de 5 622,74 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- donne son accord pour la réparation de la climatisation à Epidaure par l'entreprise SCETEC, pour un montant de 5 622,74 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

Mme COURONNE signale que les portes du monte-charge ne s'ouvrent plus correctement. Le Maire prend note de la remarque.

### **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

#### **02 - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR COURS DU LOUVRE ET DU CROISSANT - ACHAT DE PROPRIÉTÉS**

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de réaménagement du secteur des cours du Louvre et du Croissant, le Conseil Municipal par délibération du 10 juillet 2017 a décidé d'acquérir deux immeubles appartenant à l'indivision POTIER/CALLU et a chargé Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte correspondant.

Il indique que par la suite, les vendeurs ont souhaité que l'acte de vente de ces propriétés soit établi par leur propre notaire, Maître FERRAND à Saint-Calais. Il convient donc de rectifier la délibération du 10 juillet 2017 en ce sens pour que la signature de l'acte puisse intervenir.

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réaménagement du secteur des cours du Louvre et du Croissant, la Commune a trouvé un accord avec les héritiers POTIER pour l'acquisition de deux biens leur appartenant.

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'acquérir les immeubles suivants :

| Nature   | Adresse        | Cadastre | Superficie         | Propriétaires           | Valeur vénale |
|----------|----------------|----------|--------------------|-------------------------|---------------|
| Bâtiment | Cour du Louvre | AD 83    | 43 m <sup>2</sup>  | Indivision POTIER/CALLU | 4 000 €       |
| Jardin   | Cour du Louvre | AD 89    | 142 m <sup>2</sup> |                         | 4 970 €       |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix :

- donne son accord pour l'acquisition des propriétés appartenant aux conjoints POTIER CALLU, telles que présentées ci-dessus,
- dit que le prix d'acquisition pour l'ensemble s'élève à huit mille neuf cent soixante-dix euros (8 970 €),
- dit que Maître FERRAND, notaire à Saint-Calais, est chargé d'établir l'acte correspondant,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférant à cette décision.

Le Maire ajoute que la signature de cet acte est prévue le 8 juin. Pour l'opération d'aménagement, il ne restera plus que l'achat de la maison NINAT à réaliser, mais celle-ci est toujours occupée, malgré les nombreuses propositions de relogement faites à la locataire actuelle, qui les a toutes refusées.

### **03 - ENFANTS EXTÉRIEURS SCOLARISÉS À BOULOIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES DE RÉSIDENCE – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**

Le Maire rappelle que par délibération du 6 juillet 2010, le Conseil Municipal a instauré le principe de participation financière des communes de résidence pour les enfants extérieurs scolarisés à Bouloire.

Il ajoute que pour l'année scolaire 2017/2018, il convient de réactualiser les montants de participation à demander aux communes en fonction de l'évolution des dépenses de fonctionnement des écoles.

Le montant des dépenses de fonctionnement dans les écoles de Bouloire en 2016 s'est élevé à :

- école maternelle : 115 378 € pour 91 élèves, soit 1 268 € par élève,
- école primaire : 82 321 € pour 150 élèves, soit 548 € par élève.

Pour l'année scolaire 2017/2018, il propose au Conseil Municipal de fixer la participation financière des communes de résidence pour les enfants scolarisés à Bouloire selon les montants suivants :

- enfant accueilli à l'école maternelle : 1 050 €,
- enfant accueilli à l'école primaire : 530 €.

Le Maire précise que cela concerne surtout la Commune de Surfonds qui n'a pas d'école : 11 enfants présents à l'école maternelle et 12 à l'école primaire. La Commune de Maisoncelles participe également pour 4 enfants.

M. MONCHATRE demande si l'école de Bouloire accueille des enfants d'autres communes et si une participation financière est demandée à ces communes.

Le Maire indique qu'il a accordé plusieurs dérogations pour accueillir des enfants extérieurs sans paiement du forfait communal par les communes d'origine, pour plusieurs raisons : obligations professionnelles des parents, grands-parents chargés de la garde habitant à Bouloire, enfants arrivant à l'école maternelle pour essayer de conserver la 4<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré et par 17 voix pour, le Conseil Municipal sur proposition du Maire :

- fixe le montant de la participation des communes de résidence pour l'année scolaire 2017/2018 à :
  - enfant accueilli à l'école maternelle : 1 050 €,
  - enfant accueilli à l'école primaire : 530 €.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **04 - ASSOCIATION AR PEP PDL – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Le Maire expose aux conseillers que l'Association Régionale des PEP des Pays de la Loire (ARPEP PDL) a pour projet d'aménager et de réhabiliter les locaux occupés par la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Simone Veil située 22, rue Jean Rostand. Cette opération permettra d'augmenter sa capacité d'accueil et d'adapter les locaux à sa nouvelle mission. Le coût total du projet s'élève à plus de 7,3 millions d'euros.

Le Maire indique que pour la réalisation de ces travaux, l'ARPEP PDL va faire un prêt de 1 700 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire. Il précise que l'ARPEP a sollicité plusieurs collectivités locales pour garantir ce prêt. En ce qui concerne la commune de Bouloire, la garantie demandée porterait sur 20% du montant de l'emprunt, soit 340 000 €, la garantie pour les 80% restant devant être prise en charge par d'autres collectivités locales (Ville du Mans, Région ..) ou l'Etat.

Le Maire ajoute que la MAS Simone Veil est un établissement important pour la Commune et pour la Société, ce genre de structure étant très demandé par les familles de personnes handicapées. Il précise que l'augmentation de la capacité d'accueil (40 places permanentes en 2020) va aussi être créatrice d'emplois, la MAS devant compter in fine 78 salariés.

Mme ASSE-ROTTIER est tout à fait d'accord pour apporter la garantie demandée par l'ARPEP, tout en émettant une réserve sur la situation financière de la structure, qui n'était pas très satisfaisante il y a quelques années.

Le Maire précise que la situation a évolué et que l'association actuelle présente une gestion financière plus équilibrée, avec des fonds de la CPAM et un soutien de l'ARS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

Vu la demande formulée par l'Association Régionale des PEP des Pays de la Loire (ARPEP PDL), dont le siège est à Saint Barthélémy en Anjou, 45 boulevard de la Romanerie, tendant à obtenir la garantie de la commune de Bouloire pour un prêt que cet organisme se propose en contracter en vue de financer l'aménagement et la réhabilitation de la MAS située sur la Commune,

DECIDE

Article 1 : La Commune de Bouloire accorde sa garantie à hauteur de 20% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 700 000 € que l'ARPEP PDL se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire. Ce prêt est destiné à financer l'aménagement et la réhabilitation de la MAS Simone VEIL.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Objet : Construction de la MAS de BOULOIRE

Montant du prêt : 1.700.000 Euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.69%

Périodicité des échéances : Mensuelle

Amortissement : Progressif. Echéances constantes.

Garantie : caution collectivités locales 100%

Commission d'engagement : 0.10%

Conditions en cas de remboursement anticipé : Indemnités de 5% du montant remboursé.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cautionnement pour le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire et l'emprunteur.

Mme COTTEREAU souhaiterait que la MAS entretienne la partie de la parcelle de terrain qui donne sur le chemin de la Houssaye.

## **2.3 POINTS DIVERS**

### **05 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Achat d'un cultivateur motoculteur chez Equip'Jardin pour 705 € HT,
  - \* Achat d'une débroussailleuse chez Equip'Jardin pour 2 501,98€ HT,

- \* Achat d'une tondeuse chez Equip'Jardin pour 2 191,67€ HT,
- \* Achat de marteaux pour le broyeur chez ROMET pour 544,08€ HT,
- \* Achat d'une perceuse à percussions chez FOUSSIER pour 309 € HT,
- \* Achat d'un modem routeur pour la Médiathèque auprès de CONTY pour 195 € HT,
- \* Achat d'un onduteur pour le serveur mairie auprès d'HEXANET pour 391,61 € HT,
- \* Achat de plantations pour les bacs de la Prairie auprès de GASNIER pour 245,96 € HT,
- \* Travaux d'aménagement de 3 plans d'eau déboisés par l'entreprise PASQUIER pour 2 956,36 € HT,
- \* Prélèvement d'échantillons pour recherche d'amiante pour la maison 2 cours du Louvre par le Cabinet POUX pour 495 € HT,

- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par Sarthe Lotissement à M. LALOUE et Mme TROUILLET d'une propriété non bâtie au 6, rue Louis Daguerre.
  - \* Vente par Mme HUG Linda à M. GILOUPPE Hubert d'une propriété bâtie au 20 rue Saint Julien,
  - \* Vente par la SAMO à M.Mme MENARD Roger d'une propriété bâtie au 24/26 rue Jean Moulin,
  - \* Vente par Mmes FLORIN et PEUPIN à Mme VERRON-BOIVIN Françoise d'une propriété bâtie au 1 rue Auguste Renoir.
  - \* Vente par M. BOURON Claude à M.Mme DORIZON Alfred d'une propriété bâtie au 9 rue Jacques Prévert,
  - \* Vente par les conjoints BINET à M. BRECHA d'une propriété bâtie au 101 rue Nationale.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

## **06 - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

### **SIAEP – RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**

Le Maire informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Bouloire a transmis le Rapport annuel concernant l'exercice 2016 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS).

M. TROCHON rappelle que 2 rapports annuels sont établis pour le Service Eau potable : 1 par le délégataire du service qui rend compte de son activité de l'année, 1 par le Syndicat sur le prix et la qualité du service.

Il donne lecture et commente la fiche de synthèse transmise avec le RPQS aux conseillers municipaux, comprenant les données suivantes :

\* Périmètre stable :

- Population desservie : 7 726 habitants, 14 communes adhérentes,
- Abonnés auprès de VEOLIA, délégataire du service : 4 353 abonnés domestiques, 2 abonnés Services d'eau,

\* L'augmentation du prix de l'eau est destinée à augmenter la capacité d'autofinancement du syndicat.

- Prix : 270,29 € pour 120 m<sup>3</sup>, comprenant abonnement et m<sup>3</sup> consommés, soit 2,25 € TTC /m<sup>3</sup>.

\* Bonne qualité de l'eau

- Conformité des analyses d'eau à 100%

\* Bonne connaissance du patrimoine (réseaux, réservoirs...) suite à l'étude patrimoniale réalisée en 2013.

Cela permet de cibler les travaux prioritaires de renouvellement ou de renforcement.

- Indice de connaissance du patrimoine : 107,
- Production : ressources propres pour 769 894 m<sup>3</sup>,
- Réseau de 502 km pour 585 199 m<sup>3</sup> consommés,
- Rendement de 83,7%,
- Indice linéaire de pertes en réseau de 0,7 m<sup>3</sup>/j/km (700 litres par jour et par km), la moyenne pour les territoires ruraux étant de 1 500 litres par jour et par km,

- Taux de renouvellement du réseau (0,27%) : faible.

A améliorer car 75% du réseau date d'environ 60 ans, observation de signes avant-coureurs de dégradation du réseau. En 2017, les investissements ont été mis en attente en raison du changement de délégataire.

\* Protection en eau : 80%,

\* Abandon de créances : certains usagers profitent de la loi Warsmann pour ne pas payer les factures, ce qui augmente un peu les impayés.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport présenté.

### **3 - QUESTIONS DIVERSES**

#### **\* Huisseries extérieures du théâtre**

Mme ASSE-ROTTIER signale que certaines huisseries extérieures du théâtre côté cour sont presque à nu, par manque de peinture.

Le Maire prend note et indique qu'un constat sur place sera organisé.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.**

Le Maire  
Jean-Marie BOUCHÉ

La Secrétaire de séance  
Stéphanie DUFOUR-BRAY

Les Conseillers Municipaux